

Ministère de la Santé
Division de l'Inspection sanitaire

Par courriel

Concept de sécurité pour l'ouverture de la piscine dans le contexte de la pandémie Covid-19

Informations générales

Ce concept de sécurité est basé sur le *DGf dB Pandemieplan Bäder* (DGf dB plan pandémique pour les piscines) du groupement allemand des piscines publiques, sur Art. 2 (43) « Les restaurants, bars et cafés... » du texte résumé du 29.05.2020 du Règlement grand-ducal modifié au 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, ainsi que sur le dépliant « Réanimation Covid-19 » du CGDis du 25.03.2020 et des recommandations temporaires de la direction de la Santé du 27.05.2020.

« Les piscines sont un espace public... . Ils se distinguent de ces institutions par les eaux de baignade et de natation. Selon les résultats actuellement disponibles, le chlore tueait de façon sûre les virus. Il n'y a donc pas plus de risque d'infection dans les piscines que dans d'autres établissements. La déclaration du 'Umweltbundesamt' (Office fédéral de l'environnement de la République fédérale d'Allemagne) du 12 mars 2020 s'applique ici. »

Comme les bâtiments n'ont généralement pas été construits pour fonctionner dans le contexte d'une pandémie, l'exploitant ne peut garantir l'absence absolue d'un risque d'infection par des mesures organisationnelles et techniques. Dans certains cas, il peut arriver que les clients doivent se protéger en agissant sous leur propre responsabilité.

Le concept de sécurité est divisé en 3 chapitres :

- Mesures de sécurité concernant les clients
 - Mesures de sécurité concernant le personnel
 - Mesures de sécurité technique des bâtiments
-

Mesures de sécurité concernant les clients

Le nombre total de clients pouvant être accepté en même temps est limité à 15 personnes, en fonction des conditions spatiales et des zones aquatiques, compte tenu des valeurs d'orientation pour l'occupation maximale DIN 19643.

Afin de permettre à un plus grand nombre de personnes d'accéder à la piscine, la durée maximale du séjour est limitée à 2 heures.

Toutes les informations qui ne peuvent être communiqués au moyen de pictogrammes sont généralement affichées en deux langues, en français et en allemand.

Comme il nous est impossible de contrôler quelles personnes vivent ensemble dans un ménage, nous comptons sur la responsabilité personnelle des clients.

Les installations du Sauna sont accessibles, pendant la phase de pandémie Covid, suivant un système de réservation mise en place. Chaque fois l'accès est autorisé pour 15 personnes en même temps. La durée maximale du séjour est limitée à 3 heures.

Entre les blocs de réservation du domaine wellness une pause de 30 minutes doit être respectée pour nettoyer, désinfecter et aérer les zones.

- Zone d'entrée / zone de caisse

Dans la file d'attente devant l'entrée, ainsi que dans la zone d'entrée, le port d'un masque de protection recouvrant le nez et la bouche est obligatoire.

Les instructions appropriées sont affichées de manière répétée au moyen de pictogrammes.

Une seule personne respectivement un groupe de personnes vivant dans un même ménage peuvent se tenir directement devant la caisse.

Un avis correspondant sera affiché devant la porte d'entrée.

En outre, une référence aux règles de conduite générales de Covid-19 concernant la réglementation des distances ainsi que les étiquettes de toux et d'éternuement sera affichée.

La caisse est équipée d'une protection contre les crachats en plexiglas.

La caisse est désinfectée plusieurs fois par jour.

Le paiement par carte bancaire est privilégié (par rapport au paiement en liquide).

Dans la mesure où les conditions météorologiques le permettent, les portes d'entrée restent ouvertes afin que tous les clients n'aient pas à les toucher.

Un distributeur de désinfectant est installé entre la porte d'entrée et la caisse, avec un panneau indiquant que chaque client doit se désinfecter les mains.

Dans les éventuelles files d'attente, une distance de sécurité de 2 mètres doit être maintenue. Des marquages visuels appropriés sont placés sur le sol.

La vente d'articles de bain sera exclusivement assurée par le personnel de caisse et non plus en libre-service. La règle suivante sera appliquée : le client doit acheter tout article touché.

- Vestiaires

Jusqu'à l'arrivée aux vestiaires, le port d'un masque de protection recouvrant le nez et la bouche est obligatoire.

Le flux des mouvements des clients dans les vestiaires est contrôlé par des flèches marquées au sol.

Des marquages supplémentaires sur le sol rappellent que la distance minimale de 2 mètres doit être respectée.

Les vestiaires collectifs ne peuvent être utilisés que par 4 respectivement 5 personnes à la fois. Des distances de 2 mètres doivent être respectées. Les clients ne peuvent se tenir que dans les zones marquées à cet effet. Les vestiaires collectifs du wellness ne peuvent être utilisés que par 1 personne/couple/plusieurs personnes d'un ménage à la fois. Des distances de 2 mètres doivent être respectées. Les clients ne peuvent se tenir que dans les zones marquées à cet effet.

Les cabines des vestiaires sont désinfectées plusieurs fois par jour.

Dans la zone étroite entre les cabines et les casiers, des marquages au sol rappellent que la distance minimale de 2 mètres doit être respectée.

A partir d'ici, l'obligation de porter un masque de protection recouvrant le nez et la bouche est levée, car elle n'est pas appropriée dans les zones humides.

Nous considérons qu'une réduction du nombre de casiers n'est pas pertinente, vu que la responsabilité personnelle des clients doit être assumée en ce qui concerne le maintien de la distance minimale obligatoire de 2 mètres.

Un employé vérifie le respect de la distance minimale obligatoire de 2 mètres dans cette zone et, le cas échéant, réprimande les clients qui contreviennent.

Les surfaces ainsi que l'intérieur des vestiaires sont désinfectés plusieurs fois par jour.

- Douches

Dans la zone étroite entre les cabines et les casiers, des marquages au sol rappellent que la distance minimale de 2 mètres doit être respectée.

Un employé vérifie le respect de la distance minimale obligatoire de 2 mètres dans cette zone et, le cas échéant, réprimande les clients qui y contreviennent.

Les zones de douche pour femmes et hommes sont identiques et se composent de 2 salles de douche collectives avec 8 douches. Parmi celles-ci, 4 douches sont en service et des distances de 2 mètres peuvent être garanties.

Les zones de douche pour femmes et hommes au domaine wellness sont identiques et se composent de 2 salles de douche collectives avec 4 douches. Parmi celles-ci, 2 douches sont en service et des distances de 2 mètres peuvent être garanties.

Cette limite maximale d'utilisation simultanée est affichée dans la zone d'entrée de chaque zone de douche.

Dans d'éventuelles files d'attente, une distance de sécurité de 2 mètres est à respecter.

Une signalisation bilingue correspondante en informe les clients.

- Toilettes

Les installations sanitaires ne peuvent être utilisées que par 2 personnes en même temps.

Une signalisation bilingue correspondante en informe les clients.

- Salle de natation/ piscine

~~La bassin pour bébés est divisée en 3 zones, la zone du milieu est fermé, un groupe ou une famille peut en utiliser 1 zone à gauche ou à droite. Une signalisation correspondante en informe les clients. Une distance minimale de 2 mètres est respectée avec une occupation maximale de 8 personnes.~~

Les maîtres-nageurs assurent le respect de ces normes dans le cadre de leur devoir de surveillance.

~~Dans le bassin d'apprentissage de 8 x 12,5 m, l'occupation maximale autorisée est de 15 personnes. La piscine est divisée en deux zones : une de 0-50 cm et une de 50-120 cm, l'occupation maximale autorisée pour chaque zone est de 8 personnes. La distance minimale de 2 mètres doit être respectée pour les personnes appartenant à différents ménages. Un panneau avec ces informations est placé devant le bassin. Les jouets ne sont pas permis. Le bassin bébé et bassin d'apprentissage restent fermés~~

Dans le bassin pour nageurs de 12,5 x 25 m, l'occupation maximale autorisée est de 15 personnes. Les 5 lignes de nages restent installées et dans chacun des 5 couloirs de 2,50 m, les nageurs doivent nager à droite/gauche. Un couloir sera réservé aux nageurs rapides. Des explications et signalisation à cet effet seront installés au bord de la piscine. Par couloir 3 personnes sont autorisées. Des chaises longues seront installées à 2 mètres d'intervalle.

Les bancs fixes de la salle de natation portent des marquages de distance.

- Toboggans

Le toboggan ne peut être utilisé que par une seule personne à la fois. Il est interdit de faire la queue dans les escaliers. Un marquage d'attente est installé.

Les rampes de l'escalier et du toboggan sont désinfectés plusieurs fois par jour.

- Espace extérieur

Des panneaux appelant les clients à attendre sont affichés près du bassin de passage vers l'extérieur. La porte reste ouverte afin qu'il ne soit pas nécessaire de la toucher.

Les chaises longues sont placées par deux en respectant une distance de 2 mètres.

Les douches et les vestiaires extérieurs resteront fermés.

Toutes les activités qui impliquent le non-respect de la distance minimale de 2 mètres entre utilisateurs n'appartenant pas au même ménage (tels les jeux) sont interdites.

- **Bistro fermé jusqu'au 31.01.2021**

~~Les orientations générales du domaine HORECA selon l'article 2 (43) « Les restaurants, bars et cafés... » du texte résumé du Règlement grand-ducal modifié au 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 s'appliquent pour le bistrot.~~

~~Des distributeurs de désinfectant sont installés à chaque entrée à la zone de bistrot, accompagnés de panneaux indiquant que la désinfection des mains est obligatoire pour chaque client.~~

~~Les menus sont plastifiés et désinfectés après chaque utilisation.~~

~~Les tables et les chaises sont désinfectées à chaque changement de clients.~~

- Salle de remise en forme

Les cours de gymnastique sont toujours dirigés par un instructeur qui supervise et organise le cours.

Chaque client se tient et se déplace dans une zone marquée. L'utilisation de la salle de gymnastique est limitée à 6 personnes en plus de l'instructeur. (30m² par personne)

Les distances minimales de plus de 2 m sont respectées. En quittant la salle de sport, le masque de protection doit à nouveau être porté.

Avant qu'un nouveau cours puisse commencer, la salle doit être aérée

Chaque participant doit apporter son propre tapis ou matériel nécessaire pour le cours. S'il n'a pas son propre matériel sur lui, il peut utiliser le matériel de stock qui doit alors être désinfecté avant et après chaque utilisation.

Il ne doit pas y avoir de file d'attente devant la salle de gymnastique. Les participants doivent se rendre rapidement à l'endroit qui leur a été désigné.

Si les sportifs arrivent trop tôt, ils doivent attendre devant la porte d'entrée de la piscine jusqu'à ce que leur cours commence.

- **Massages (pas de rv pour massages pendant la phase critique de Covid-19)**

~~Le client est obligé de prendre une douche. Il doit porter son masque de protection car il ne sait pas garder les distances de 2 m. Le masseur également doit porter son masque de protection. Le banc de massage doit être désinfecté après chaque usage. Entre les massages la salle doit être aérée et il doit y avoir une demi-heure entre les massages.~~

- Wellness

pendant la phase de pandémie le centre aquatique net met pas à disposition des journaux et livres
il est interdit d'emmener des journaux, livres ou toutes sortes de papier dans le sauna ou bain vapeur

le grand sauna d'infusion reste ouvert.

le sauna 110 degré reste ouvert

le sauna 90 degré aux herbes reste ouvert

le sauna 70 degré reste ouvert, l'humidité est réduite

la cabine infrarouge reste ouverte

la cabine infrarouge ne peut être utilisé que par une personne/couple/plusieurs personnes d'un ménage en même temps. Devant les saunas un panneau indique le nombre maximal d'utilisateurs en même temps. Da distinction de 2 mètre doit être respectée.

le whirlpool 4x2m peut être utilisé par une personne/couple/plusieurs personnes d'un ménage en même temps, à chaque côté du bassin.

le bassin chaud 6x2.50m peut être utilisé par une personne/couple/plusieurs personnes d'un ménage en même temps à chaque côté du bassin. La distance de 2 mètres doit être respectée.

le bassin froid est ouvert et peut être utilisé à chaque fois par une personne

entre les blocs de réservation du domaine wellness une pause de 30 minutes doit être respectée pour nettoyer, désinfecter et aérer les zones.

Mesures de sécurité concernant le personnel

Généralités

Tous les employés sont instruits des règlements spécifiques et des tâches spéciales conformément à leurs tâches dans le cadre de ces mesures de sécurité.

Tous les employés portent des masques de protection recouvrant le nez et la bouche pendant le travail.

Les masques de protection recouvrant le nez et la bouche doivent être changés s'ils sont souillés ou humides, et au plus tard au bout de 8 heures.

Avant le début de leur travail, tous les employés changent leurs vêtements pour des vêtements utilisés exclusivement pour le travail.

En général, une distance de sécurité de 2 mètres entre les employés doit être maintenue.

Les vestiaires peuvent être utilisés par un maximum de 2 employés au même moment, afin que la distance de sécurité requise de 2 mètres puisse être maintenue en permanence.

Les employés prennent leurs pauses à des moments différents, de sorte que, d'une part, le fonctionnement soit garanti et que, d'autre part, la distance minimale requise de 2 mètres dans la zone du personnel soit maintenue à tout moment.

Les employés prennent leurs repas dans l'espace réservé au personnel. Après les repas, les tables et tous les ustensiles utilisés doivent être désinfectés.

Avant de commencer le travail et avant et après les pauses, tous les employés sont tenus de se laver ou désinfecter les mains.

Employés spécialisés et maîtres-nageurs pour piscines

En particulier dans le contexte de la pandémie Covid-19, les employés spécialisés et maîtres-nageurs sont chargés de superviser le respect de la distance minimale requise de 2 mètres dans les zones des vestiaires et des casiers, des douches, de la salle de natation, des toboggans, de la zone extérieure et de la piscine, ainsi que le respect de toutes les autres consignes.

Les dispositions suivantes s'appliquent à toute intervention de sauvetage et de réanimation :

Les interventions de sauvetage dans l'eau ne nécessitent aucune mesure de protection particulière, car les virus sont tués par le chlore.

Pour les interventions de sauvetage et de réanimation en dehors de l'eau, un masque de protection FFP2, des lunettes de protection et des gants doivent être portés.

La réanimation bouche à bouche et la réanimation par masque de sac doivent être évitées. Il faut plutôt mettre un masque à oxygène de 15L/min. (Voir la fiche du CGDis « Réanimation Covid-19 » du 25.03.2020).

Après chaque intervention de sauvetage et de réanimation, le masque et les gants doivent être éliminés et tout le matériel utilisé doit être désinfecté.

Le personnel concerné doit prendre une douche et changer de vêtements immédiatement après l'intervention.

Personnel de nettoyage

Le personnel de nettoyage est instruit des programmes renforcés de nettoyage et de désinfection spécifiques au Covid-19.

Seuls des désinfectants virucides doivent être utilisés. (s'informer auprès du fournisseur si nécessaire)

Le personnel de nettoyage doit toujours porter des gants.

Personnel de caisse

Le personnel de caisse est protégé par une protection contre les crachats installée sur le comptoir de caisse.

Le personnel de caisse doit se désinfecter les mains lorsqu'il a manipulé de l'argent liquide.

La vente d'articles de bain sera exclusivement assurée par le personnel de caisse et non plus en libre-service. La règle suivante sera appliquée : tout article touché par un client doit être acheté.

Il est interdit d'essayer les maillots de bain.

Le personnel de caisse doit veiller à ce que la distance minimale entre les clients qui attendent dans la zone d'entrée et devant celle-ci soit respectée.

Le personnel de caisse est tenu de s'assurer que le nombre total de 70 clients pouvant être accueillis en même temps soit respecté en comptant le nombre d'entrées et de sorties, et doit refuser l'entrée à tout client supplémentaire.

Bistro fermé jusqu'au 31.01.2021

~~Le personnel du bistrot veille à ce que les orientations générales de la zone HORECA soient respectées conformément à l'article 2 (43) « Les restaurants, bars et cafés... » du texte résumé du Règlement grand-ducal modifié au 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 à partir du 29.05.2020.~~

~~Les menus, les tables et les chaises sont désinfectés après chaque utilisation.~~

~~Les verres et la vaisselle utilisés sont toujours lavés à haute température dans le lave-vaisselle.~~

~~Il ne peut être servi qu'à table.~~

~~Le personnel de service doit se laver ou se désinfecter les mains après chaque manipulation d'argent liquide.~~

Mesures de sécurité technique des bâtiments

Marquages au sol pour délimiter les différentes zones, contrôler les flux de mouvement et rappeler aux gens de garder une distance minimale de 2 mètres.

Placement de panneaux dans les différentes zones pour indiquer les règlements généraux et spécifiques du Covid-19 en deux langues (français et allemand) et au moyen de pictogrammes.

Installation de distributeurs de désinfectant pour les mains dans les entrées et dans tous les passages entre les différentes zones, avec des panneaux indiquant que chaque client doit se désinfecter les mains.

Ouverture de toutes les portes aux entrées et entre les zones afin que les clients ne doivent pas toucher les portes.

Ouverture régulière de toutes les fenêtres pour permettre un échange d'air supplémentaire.
